

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 10 MAI 2004

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 29 avril 2004, accompagnée d'un ordre du jour comportant 37 objets et d'un ordre du jour complémentaire de 1 objet

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 37 présents

Présidence de M. DI RUPO, Bourgmestre ;
Présents : MM. ~~R. BIEFNOT~~, MILLER, MM. CARPENTIER, DARVILLE , DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER , Mlle HOUDART , Echevins ;
MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes JUNGST, MM. ~~SPEER~~, SAKAS, MARTIN, Mmes ~~BLAZE~~, NAMUR-FRANCK, MM. ~~DEL BORRELLO~~, Mme COLINIA, MM. ~~MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE~~, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, ~~JOARLETTE~~, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. VISEUR, LECOCQ, Mme BROHEE, M. JACQUEMIN, Conseillers et M Bernard VANCAUWENBERGHE , Secrétaire communal.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Mes chers collègues, nous entamons nos travaux. Je dois excuser l'absence de Monsieur l'Echevin BIEFNOT et le retard de Madame COUSTURIER, de Messieurs FLAMECOURT, ROSSI, DEL BORRELLO et SPEER. Le procès-verbal du Conseil communal du 19 avril dernier sera approuvé si aucune remarque n'est formulée avant la fin de la séance. Chers Collègues, sans vouloir déroger aux règles à l'égard de l'ensemble du personnel, nous adresserons à son époux, au nom du Conseil communal, l'expression de nos plus sincères et profondes condoléances puisque nous avons perdu une dame que nous connaissions très bien tous puisque Maria, malheureusement, nous a quitté. Je vois que mardi et mercredi des visites peuvent être rendues au funérarium à partir de 14 h 30 et que les funérailles ont lieu jeudi. Je pense que la levée du corps se fait vers 10 h 15, si mes souvenirs sont exacts, et une messe sera célébrée à 10 h 50 à l'église Sainte-Elisabeth. J'imagine que tout le monde s'associe à ce que je viens d'indiquer et nous adresserons un mot de compassion à son époux. Mes chers Collègues, le point 31 de l'ordre du jour est remis.

1^o objet : Politique des Grandes Villes. Salon communal de Jemappes. Fourniture et pose de réseaux informatique, téléphonique, alarme et multimédia. Application de l'article 234 de la Loi communale – Ratification de la décision du Collège du 28.2.2004. Agence InfoJemappesFlénu.be8T.1

Madame MERCIER, Conseillère: Je souhaite avoir un éclaircissement à propos de ce point. Il y est question du Salon communal de Jemappes et on observe, si on veut une rénovation valable, qu'il faudra compléter les services manquants. Salles à louer, salles aménagées en multi média, cuisine équipée, vaisselle, service traiteur, salon de détente, etc.. Ce ne sont pas des dépenses inutiles surtout quand il est question de louer certaines salles pour des séminaires, etc., je suis bien d'accord là-dessus. Mais, voilà qu'un dossier important et intéressant d'ailleurs, reprend l'idée d'améliorer la vie quotidienne au sein des quartiers. On reparle du Calva de Flénu, de la Roseraie de Jemappes, de l'aide aux drogués, alors, je ne comprends pas très bien le rapprochement avec le Salon communal de Jemappes. Suffit-il d'indiquer « Politique des Grandes Villes » et Agence Info pour joindre ce dossier épais au Salon communal de Jemappes. Voilà ma question.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: D'une manière générale, on remet toujours le dossier complet simplement parce que quand le dossier n'était pas complet, nos honorables collègues réclamaient le reste de la partie du dossier qui n'existait pas et donc nous remettons chaque fois, si faire se peut, l'intégralité du dossier. Voilà un peu ce que nous pouvons vous dire.

Madame MERCIER, Conseillère: Même si cela ne traite pas du sujet qui nous intéresse et qui est noté au point 1.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui, c'est le dossier qui permet de bien mesurer le contexte dans lequel on travaille. Mais, si vous me demandez d'amincir les dossiers, il suffit de me le demander. Et je vois votre collègue à l'extrémité de la table qui hoche de la tête, négativement, que j'interprète comme n'étant pas un accord.

ADOPTE à l'unanimité – 1^e annexe

2^e objet : Politiques des Grandes Villes – Salon communal de Jemappes – Mission d'Ingénieur-Conseil-procédure d'urgence - Application de l'art. 234 de la Loi communale. Ratification de la décision du Collège du 10.3.2004.
Agence InfoJemappesFlénu.be 8.2.B

ADOPTE à l'unanimité – 2^e annexe

3^e objet : Calva de Flénu et Phare de Jemappes Désignation d'un coordinateur de sécurité et de santé (coordinateur-projet et coordinateur- réalisation) Approbation du projet, du CSC et du mode de passation du marché . Agence InfoJemappesFlénu.be CW/8.5.2

ADOPTE à l'unanimité – 3^e annexe

4^e objet : Calva de Flénu et Phare de Jemappes Désignation d'un ingénieur en stabilité et techniques spéciales Approbation du projet, du CSC/convention et du mode de passation du marché . Agence InfoJemappesFlénu.be CW/8.5.1

ADOPTE à l'unanimité – 4^e annexe

5^e objet : Avenant au bail emphytéotique conclu avec la SA HAINAUT CREMATION le 20 octobre 1988. Contentieux Crématorium

ADOPTE à l'unanimité – 5^e annexe

6^e objet : Mandat à la Régie Communale Autonome pour conclure une convention de concession d'exploitation d'une installation de crémation. Contentieux Crémation

ADOPTE à l'unanimité – 6^e annexe

7^e objet : PERSONNEL COMMUNAL NON ENSEIGNANT. Indemnités pour frais funéraires. 1^e 2677

ADOPTE à l'unanimité – 7^e annexe

8^e objet : CPAS. Règlement d'ordre intérieur des organes délibérants du CPAS. Modification de l'article 2. Affaires sociales

ADOPTE à l'unanimité – 8^e annexe

9^e objet : TUTELLE DU CPAS. Approbation du règlement de travail applicable au personnel des homes. 1^e 4399

ADOPTE à l'unanimité – 9^e annexe

10^e objet : TUTELLE DU CPAS. Approbation du règlement de travail applicable au personnel de la Cité de l'Enfance « Le Ropieur ». 1^e 4399

ADOPTE à l'unanimité – 10^e annexe

Entrée de Mmes KAPOMPOLE ET BLAZE = 39 présents

11^e objet : Projet Phasing-Out – Parcours Interprétation Exposition. Requalification du Musée des Beaux-Arts. Approbation du métré estimatif de l'ensemble des travaux. 3^e 3^e E/2004.SUB.772.130.01AB/TO

Madame MERCIER, Conseillère: Oui, j'ai encore une question ici. Je reprends l'objet de ce point: utiliser le Musée des Beaux-Arts et le bâtiment des anciens abattoirs afin d'y réaliser un vaste centre d'expositions de niveau international, sur des thèmes culturels ainsi que touristiques tels que les civilisations et les modes de vie contemporains, très bien. Mais, ma question c'est que va-t-on faire des collections du Musée, Anto Carte, Navez et autres, vont-ils participer au vaste dessein à moins qu'ils

ne fassent partie du Musée permanent qui y trouvera sa place. Mais, dans ce cas, il me semble qu'il y a beaucoup d'œuvres, il faudra faire des rotations.

Monsieur DEPLUS, Echevin: Bien, Monsieur le Bourgmestre, Madame, effectivement un principe de rotation mais ce qui n'est pas encore tout à fait déterminé c'est l'espace qui sera dévolu aux collections dites permanentes du Musée dans la grande rénovation qui s'annonce. Il faut savoir aussi qu'il y a des projets de ce que l'on a un certain temps appelé le « best off », il faudra bien qu'un jour on lui trouve un nom, donc, cet endroit dans le Mont de Piété qui devrait aussi être la vitrine des meilleures pièces de notre patrimoine. Mais, il y aura de toute façon, dans le projet tel qu'il est défini maintenant, d'ores et déjà, une partie réservée aux collections permanentes en rotation comme vous l'avez souligné.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Si vous me permettez, Madame, d'y ajouter ceci. Donc, je comprends ce que vous dites et, en effet, nous devons encore avoir une discussion. J'ai rencontré Madame Chantal DASSONVILLE il y a quelques jours à l'occasion du débat sur la culture à La Bellone et il faut encore que l'on se mette d'accord sur quels types de collections et comment. Je ne vous cache pas que j'ai quelques idées que je voudrais débattre avec elle et puis, nous verrons. Mais, dans tous les cas, les collections soit seront gérées au départ d'un endroit de préservation et accessibles au Conservateur et bien entendu à des publics avertis ou bien on peut aussi imaginer d'autres formules, c'est qu'une partie de nos collections soit échangée en fonction d'autres œuvres si on allait vers une orientation spécifique, un domaine spécifique. Mais, c'est vraiment beaucoup, beaucoup trop tôt et pour ne rien vous cacher, entamer maintenant la discussion sur le fond alors qu'il n'est pas improbable que nous ayons des ministres peut-être différents, je n'en sais rien, mais en tout cas qu'il y ait une reconfirmation ou modification des attributions ministérielles pour la fin du mois de juillet, est quand même dans l'ordre du probable. Et on ne pourra pas conduire l'évolution de notre musée sans non seulement avoir l'accord de l'Administration mais également de la femme ou de l'homme qui sera responsable du département ministériel. Mais donc, vous avez raison, il reste là encore une inconnue que nous devons lever avant le projet définitif.

Madame MERCIER, Conseillère: oui, je suis rassurée car je me demandais ce que cela allait devenir.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Ce n'est pas parce que l'on ne parle pas qu'on n'a pas des idées, vous savez, mais c'est dans notre nature, nous sommes discrets!

ADOPTE à l'unanimité – 11^e annexe

Entrée de M. ROSSI = 40 présents

12^e objet : Projet Phasing-Out – Parcours Interprétation Exposition. Requalification du Musée des Beaux-Arts. Intégration d'une œuvre d'art. Application du décret du 10.5.1984. Décision de principe. 3^e 3^e E/2004.SUB.772.130.01AB/TO

ADOPTE à l'unanimité – 12^e annexe

Entrée de M. MANDERLIER = 41 présents

13^e objet : Projet Phasing-out « Aménagement de la Grand-Place » Lot 1 : aménagement de l'espace public de la Grand-Place et des espaces contigus – Volet « Jardin du Mayeur ». Approbation du cahier spécial des charges 3^e 3^e E/2004.SUB.569.081.01/AB/TO

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Monsieur COLLETTE! Le jardin du Mayeur et l'amphithéâtre!

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Oui, voilà, mais j'ai trouvé la formule, c'est un héli amphithéâtre. C'est un demi cercle et la moitié d'un amphi c'est un héli amphi.

Comme hémiplegique. D'abord, remercier le Collège d'avoir organisé la séance, très instructive d'ailleurs, avec des auteurs de projet pour entendre leurs justifications de tous les aménagements qu'ils proposent pour la Grand-Place et le Jardin du Mayeur et en même temps, m'excuser de n'avoir pu rester jusqu'à la fin de cet exposé ayant appris cependant que j'avais un suppléant efficace pour relayer les questions.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je le confirme. Mais, dites la vérité complète, l'auteur de projet a dit ne pas tout avoir compris. Et le bourgmestre se rassure, puisque parfois moi aussi j'ai l'air un peu bête, je me dis si maintenant on partage le fait que je ne comprend pas tout ce que vous dites, c'est que dans les explications parfois, cela mérite un peu de pédagogie, ce dont je ne doute pas, vous allez faire preuve maintenant.

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Le propos que j'ai tenu la fois dernière est effectivement de profiter de la création de ce réaménagement en héli amphithéâtre de la sortie des tunnels pour, à tout le moins, faire un sondage en excavant la partie arrière du bâtiment qui, sauf erreur de ma part, est l'ancienne trésorerie des Chartes de la Ville et d'un côté de l'escalier actuel venant du Jardin du Mayeur est effectivement excavé jusqu'au niveau identique à celui de la Cour Barrabas ne l'est pas de l'autre côté. Le projet est effectivement de voir si, à la condition que techniquement cela ne mette pas en danger le bâtiment perpendiculaire du 16^{ème} siècle qui fait ressaut, qui déborde vers

l'arrière et où se trouvait ou se trouve peut-être toujours le cabinet du Chef de Cabinet du Bourgmestre, vérifier s'il ne serait pas possible de dégager entièrement cette façade jusqu'au niveau de la Cour Barrabas c'est-à-dire au niveau du sol du tunnel, à l'occasion de la création de cet amphithéâtre. Et je souhaiterais donc qu'au cahier des charges, soit prévu qu'à l'occasion de cet aménagement, soit effectuée cette excavation de la partie droite en regardant l'arrière de l'Hôtel de Ville venant du Jardin du Mayeur pour vérifier son état par rapport à la partie gauche.

J'espère cette fois m'être expliqué clairement mais justement, vous étiez distrait.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Et bien non, j'ai accordé une oreille à mon Chef de Cabinet mais l'autre, je vous la dédiais. Bon, alors, comme nous l'avons indiqué lors de la commission commune, mon sentiment est double. Je pense que vous n'avez pas tort dans la mesure où pour autant qu'on garantisse le passage des véhicules de sécurité, ma foi, on peut évoluer. Deuxième sentiment que j'ai fait savoir, je dois le reconnaître d'ailleurs à l'étonnement de certaines, moi je veux voir au moment où on va faire nos comptes et avant de décider définitivement, vers quoi tout cela nous conduit. Donc, nous avons des subventions, je pense comme jamais nous n'en avons eu, mais j'ai fait savoir que pour autant que l'on fasse convenablement tout ce qui est sur la Grand-Place, nous pourrions postposer l'hémi amphithéâtre. Donc, si on peut aller dans le sens que vous souhaitez pour autant que les véhicules de sécurité aient accès aisément au bâtiment, why not! Mais, si les moyens financiers, parce que comme toujours, il y a le prix de base et puis il y a le reste, et donc si les moyens financiers étaient limités, je préférerais postposer à une date ultérieure la création de l'hémi, du cinquième de l'amphithéâtre mais peut-être quand même faire réparer convenablement les marches des escaliers. Parce que reconnaissons, ce tunnel doit exister si pas depuis 1480, même avant, je me suis dis il y a plus de 500 ans, 10 ans de plus, 10 ans de moins, selon moi, cela ne va pas créer un bouleversement important dans le Jardin du Mayeur. En revanche, c'est vrai que les marches sont dans un état qui est un mauvais état et donc si déjà on pouvait remettre les tablettes convenablement, refaire proprement la sortie du tunnel ou l'entrée si on vient du Jardin du Mayeur, ce serait, à mon avis, très bien. Et si on a les moyens, alors qu'on examine avec la restriction que j'ai évoqué tout à l'heure, ce que vous avez indiqué.

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Oui, mais je voudrais simplement préciser qu'au cahier des charges, soit mentionné qu'en tout état de cause avant de déterminer l'option

architecturale définitive de l'escalier, soit faite une fouille de reconnaissance par excavation de l'espace de gauche.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: D'accord, mais donc nos services administratifs et Madame ORBAN qui est là comme toujours et que je remercie d'ailleurs publiquement pour la qualité de son travail, pourrait faire inscrire et donc la décision serait la suivante, c'est que 1) on procède à des fouilles mais des fouilles, il y a fouilles et fouilles, on ne va pas commencer à aller creuser 25 mètres, des fouilles d'un bon mètre et demi...

Monsieur COLLETTE, Conseiller: jusqu'au niveau de la cour basse qui est à gauche de l'escalier actuellement. Je dis retrouver le sol ancien.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Pour être sincère, jusqu'à présent, on sort et on entre de la cour du Jardin vers la cour d'Honneur, tout cela se passe bien mais il ne faudrait pas un "bazar" où on laisse des trous béants durant des années, je ne veux pas de Place St-Lambert à l'Hôtel de Ville de Mons. Mais, bon, ceci étant, donc le principe de la fouille mais aussi clairement indiqué que le Conseil communal veut un prix spécifique pour l'hémi amphi et l'amphi sachant que ces travaux pourraient faire l'objet d'une commande ultérieure, voir pas de commande du tout. Je sais que mon français est toujours approximatif mais est-ce que c'est clair? Bon.

ADOpte à l'unanimité – 13^e annexe

14^e objet : Projet Phasing-out « Aménagement de la Grand-Place ». Traitement des façades. Approbation du mode de passation et de l'avis de marché
3^e 3^e E/2004.SUB.569.081.05/AB/TO

ADOpte à l'unanimité – 14^e annexe

15^e objet : Projet Phasing-Out « Aménagement de la Grand-Place ». Convention de servitude d'aspect architectural. Approbation du texte modifié. 3^e 3^e
E/2003.569.090.AB.TO

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Là, je pense qu'il faudrait que les choses soient clarifiées publiquement pour que ce qui se dira ici soit bien compris de tous les propriétaires concernés non seulement par le projet de servitude d'aspect architectural de la Grand-Place mais aussi des rues adjacentes. Il semble que, le dossier ne le dit pas, la fraction du montant subventionné par le Feder Phasing Out reste indéterminé. Je dirais qu'elle se situe dans une fourchette....

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Pour quelle partie?

Monsieur COLLETTE, Conseiller: pour la partie subsides européens. Je parle des façades, nous sommes au dossier servitude d'aspect architectural ici. Moi, j'ai eu beaucoup d'échos de propriétaires ou d'auteurs de projet des propriétaires qui s'inquiètent du caractère assez flou du montage financier d'abord et c'est pour cela que je demande que le Collège puisse publiquement préciser aujourd'hui ou dire s'il peut préciser ou s'il ne peut pas préciser quelle sera exactement la fraction de l'ensemble des dépenses affectées à chaque restauration de façade, toiture, etc., qui sera pris en charge par les subsides et, par conséquent, déterminer quelle sera la part privée à prendre en charge moyennant la « combinazione » de l'accord de la Ville qui en fait l'avance moyennant un remboursement de cinq ans.

Deuxième chose, deuxième inquiétude: la maîtrise budgétaire des travaux. Parce que chaque fiche fait ou fera l'objet d'une estimation de l'enveloppe générale des travaux est-ce que si cette enveloppe augmente par l'effet de plusieurs avenants notamment, la part subsidiable augmente ou bien est-ce que à ce moment là c'est uniquement la part propre pré-financée par la Ville remboursée par les propriétaires, qui encaissera cette augmentation budgétaire, ces dépassements budgétaires? Voilà les deux questions.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Alors, les choses sont simples. D'abord, il faut remercier les propriétaires qui, dans un élan de compréhension et dans un élan civique, ont entamé des négociations pour rénover leurs façades, ce qui contribuera bien entendu à embellir la Grand-Place de la Capitale du Hainaut, je suis certain qu'ils ne le font pas pour leur intérêt propre mais bien pour grandir la qualité de l'espace public qu'est la Grand-Place. Et donc, pour cette abnégation, je voudrais les remercier très sincèrement. Pour ce qui concerne la partie qui serait financée par le propriétaire, c'est de l'ordre de l'intervention communale, c'est-à-dire de l'ordre de 10% des travaux plus un certain nombre de coûts liés à l'enseigne ou à quelques éléments comme l'éclairage et la consommation d'éclairage sur la façade. Reconnaissez que nous sommes là dans des proportions d'une modestie assez importante. Et que dans ces conditions, je pense qu'on doit poursuivre le dialogue avec les différents propriétaires pour aboutir à un résultat positif. Il se fait que pour bénéficier de subventions tant de la Région Wallonne que de l'Union Européenne, la technique que nous avons utilisée pour le bâtiment en face, le 9/10, doit être réutilisée et nous sommes tenus de faire nous-même le cahier des charges, donc l'autorité publique que nous représentons. Nous essayerons de le faire pour les façades considérées comme nous l'avons fait dans chacun de nos travaux en essayant de maîtriser au maximum les coûts. Peut-on dire aujourd'hui qu'il n'y aura

aucun dépassement? Cela, personne ne peut l'indiquer mais qu'en tout cas, via notamment Projenor qui est responsable de tout le projet, je peux vous garantir que les choses seront faites vraiment à l'euro près. Ils sont d'ailleurs reconnus sur le plan international pour la maîtrise des dépenses. Mais, mais, vous savez on ne peut jamais jurer qu'il n'y a pas d'inconnues ou d'imprévus. Par exemple, ici, en face, à un moment donné, il était prévu sur des plans, pour faire le balcon central, une poutre, et puis, donc ils ont remis un prix en se basant sur la poutre qui était sur les plans puisque tout cela est construit donc on ne voit pas s'il y a une poutre ou non, mais donc les plans disent il y a une poutre et puis quand on commence à creuser il n'y a pas de poutre, où est passée la poutre? A moins de croire à des tours de prestidigitation, manifestement les plans de l'époque prévoyaient une poutre mais dans les faits, il n'y a pas de poutre. Mais pour soutenir le balcon, que voulez-vous que je vous dise, je ne vais quand même pas dire à l'architecte vous êtes un profiteur ou à l'entreprise vous mentez, il a bien fallu rajouter une poutre et une poutre, cela coûte des sous. Donc, voilà par exemple typiquement un surplus qu'on ne peut, bien entendu, éviter, qui, en plus, ne relève pas de la responsabilité ni de l'entreprise, ni de l'architecte qui ont vraiment travaillé de bonne foi. Donc, je pense que la maîtrise sera grande, Projenor travaille d'arrache pied, à ce jour nous n'avons rien à lui reprocher que du contraire, dire qu'il n'y aura aucun supplément, c'est difficile de l'affirmer et de le signer mais en tous cas on va limiter au maximum maximorum. Les coûts encourus par les propriétaires sont de l'ordre de 10% plus quelques éléments additionnels dont l'éclairage. Vous savez qu'il est prévu un éclairage sur les façades mêmes plutôt que des éclairages aveuglants et des enseignes, enfin s'ils veulent mettre des enseignes et vraisemblablement qu'ils voudront, on va discuter avec eux d'abord du design de l'enseigne et puis du coût. Voilà un peu, c'est dans cet esprit là. Est-ce que cela peut vous convenir?

M. COLLETTE, Conseiller: Oui, c'est en tout cas beaucoup plus précis que ce qui avait été dit en commission des finances il y a environ un mois, en ce qui concerne la fraction, le taux d'intervention des particuliers et donc, si j'ai bien entendu votre explication, tout dépassement du budget résultant d'imprévus ou de suggestions particulières sera pris en charge par les particuliers, par la Ville mais répercutable sur les particuliers.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Non, les suppléments font partie du marché global.

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Ah bon, donc, autrement dit, l'évolution à la hausse entraîne la même proportion d'intervention.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Voilà, s'il devait y avoir une hausse, 10% seraient pris en compte. Donc, on va tout faire pour maîtriser et s'il y avait une hausse, à due proportion, c'est-à-dire 10%. Je ne demande pas de commentaire ébahi mais reconnaissons discrètement entre nous que ce n'est pas une contribution excessive.

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Vos propos sont rassurants.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Ce n'est pas pour faire un commentaire ébahi, c'est parce que cela veut dire que la Région plus l'Europe vont donner 90% de subsides et comme ...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: c'est l'ordre de grandeur de ce qui est actuellement dans les dossiers.

Monsieur VISEUR, Conseiller: oui, comme Monsieur COLLETTE vient de le dire, c'est important parce que lorsqu'on a décidé de cette fameuse taxe de 5 ans en commission qui précédait le précédent Conseil, on en était à 60% à 80% de subsides et on est passé à 90%.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Bon, j'interroge ma conscience, Madame ORBAN et elle m'a dit "oui" de la tête, donc...

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Mais c'est une bonne nouvelle pour les propriétaires!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Non! C'est une bonne nouvelle pour la Ville! Voilà! Parce qu'il faut y mettre le prix quand on veut quelque chose de bien! Ok?

ADOPTE à l'unanimité – 15^e annexe

16^e objet : Projet Phasing-out – Valorisation urbaine. Approbation de l'avant-projet
3^e 3^e E/2003.569.091/AB/TO

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Madame!

Madame MERCIER, Conseillère: Oui, il s'agit de la valorisation urbaine des quartiers historiques et touristiques de la Ville de Mons, et que fait-on avec les commerces qui refusent la proposition? Donc, il s'agissait dans ce point de la valorisation urbaine des quartiers historiques et touristiques de la Ville de Mons, et je demande simplement: que fait-on avec les commerces qui refusent la proposition?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Vous voulez dire en matière de façade, Madame?

Madame MERCIER, Conseillère: Oui, c'est ça!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Là, pour le moment, mon idée est d'aller le plus loin possible avec celles et ceux qui veulent aller le plus loin possible et puis, chemin faisant... Donc, deux choses l'une, on va finaliser les conventions, les négociations avec

celles et ceux qui veulent avancer, j'enverrai un rappel personnel et je demanderai aux propriétaires – je pense qu'il y en a trois – de bien vouloir m'accorder une entrevue, et donc, je les inviterai, je papoterai avec eux, essayant de leur montrer les intérêts pour les uns et les autres, faisant appel à leur sens civique, et si ça ne va pas, ils viendront dans un autre train quand on aura à nouveau des sous! Mais, l'idéal serait quand même que ces négociations puissent aboutir avec tout le monde, mais c'est ça qui fait le charme, c'est cette diversité d'appréciation et donc, nous essayerons de faire valoir nos arguments, Madame! Ça va?

Madame MERCIER, Conseillère: Merci, Monsieur le Bourgmestre!

Monsieur COLLETTE, Conseiller: J'ai une petite question, Monsieur le Bourgmestre. Je vois que le dossier ne contient pas les avant-projets de l'intégralité du circuit qui est concerné par cette valorisation. S'agissant cependant d'un avant-projet, ne pourrions-nous pas lorsque le dossier sera complet, avoir éventuellement une commission, comme la fois passée, parce qu'on fait bien avancer le "schmilblic" dans ces conditions.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui, oui, pas de problème!

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Donc, avant la présentation du projet, ce sera pour le mois de juillet, non?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Ce sera pour?

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Fin juin, alors?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Vous savez, moi, ce qui est important c'est la Ducasse et donc j'essaie de viser après la Ducasse

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Oui, pour après la Ducasse, oui!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: On a les mêmes pensées!

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Aujourd'hui, nous n'avons pas les esquisse d'avant-projet pour l'ensemble du périmètre, je signale!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: C'est dans le dossier!

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Non, ce n'est pas complet!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Votre voisine se plaint qu'il y a de trop, vous vous plaignez qu'il y a trop peu! Madame ORBAN, dites-moi à mon oreille! ... Voilà, si vous examiniez le périmètre réellement retenu, tous les avant-projets sont là pour ce périmètre considéré! Avez-vous bien regardé?

Monsieur COLLETTE, Conseiller: J'avais une autre opinion du périmètre!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Maintenant que le périmètre est clairement défini, convenons que le dossier est complet! Bon, moyennant tout cela, on approuve, j'imagine?

ADOPTÉ à l'unanimité – 16^e annexe

38^e objet: Projet Phasing-Out – Aménagement de l'espace public de la Grand-Place et des espaces contigus. Modification de l'estimation suite à des transferts d'interventions.
3^e 3^e E/2004.SUB.569.081.01.AB.TO

ADOPTÉ à l'unanimité – 17^e annexe

17^e objet : Église St-Rémy à Cuesmes – Installation d'un système d'humidification de l'air en vue d'améliorer le climat ambiant pour la conservation de l'orgue. Étude des techniques spéciales.
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché
3^e 3^e E/2004.104.024/ML

ADOPTÉ à l'unanimité – 18^e annexe

18^e objet : Bâtiments scolaires – fournitures et pose de tentures et stores. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché
3^e 1^e E/2004.722.093/DD

ADOPTÉ à l'unanimité – 19^e annexe

19^e objet : Trottoirs et accotements – Réfection des bordures et des filets d'eau (gauche) de la rue de Nimy à Mons. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 2^e E/2005.421.055.01/MC

ADOPTÉ à l'unanimité – 20^e annexe

20^e objet : Trottoirs et accotements – Réfection des trottoirs de la rue de Nimy à Mons. Approbation du projet, de l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché 3^e 2^e E/2004.421.055.02/MC

ADOPTÉ à l'unanimité – 21^e annexe

21^e objet : Immeuble rue Buisseret – Lot 5 : Électricité. Approbation de l'avenant n°3
3^e 1^e E/98.104.005/MG

ADOPTÉ à l'unanimité – 22^e annexe

22^e objet : Acquisition de mobilier pour l'immeuble rue Buisseret. Approbation de l'avenant n°1 3^e 1^e E/2004.104.026/CV/MG

ADOPTÉ à l'unanimité – 23^e annexe

23^e objet : Immeuble rue Buisseret – déplacement et raccordement canalisations Article 249 de la loi communale – Information de la décision du Collège et admission de la dépense 3^e 1^e E/2004.104.012/MG

ADOPTE à l'unanimité – 24^e annexe

39^e objet: Requalification de la façade de l'immeuble 9/10 de l'îlot commercial de la Grand-Place. Approbation de l'avenant n° 2 et 3. 3^e/3^e E/2003.569.090.01.FIC/AB/TO

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Alors, en réalité, nous sommes invités à approuver l'avenant n° 2 et 3, alors que l'intitulé ne parle que d'avenant n° 2 de la requalification de la façade de l'immeuble 9-10 de l'îlot commercial que nous avons en face de nous...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui, c'est bien 2 et 3, donc l'ordinateur qui devait sortir le 3 n'a sorti que le 2! Comme quoi, on a parfois de mauvais ordinateurs!

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Oui, mais enfin, il faut le nourrir! Il n'invente pas ça tout seul!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui, mais on a de bons agents mais de mauvais ordinateurs!

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Je voulais simplement dire que nous avons constaté une augmentation par un avenant qui n'est pas nécessité par des raisons techniques ou de sécurité, mais par le projet de mise en scène auquel nous sommes conviés de l'inauguration qui aura lieu le 29 mai à 16 heures, ce qui entraîne par la pose d'une nouvelle toile qui va découvrir le projet d'un supplément de 10 mille euros, frais d'architecture compris.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Ecoutez! Oui, vous voulez qu'on ne le fasse pas? C'est très simple, je veux dire, on peut très bien, un, ne rien faire, deux, considérer que c'est mineur. Il me semble que compte tenu du fait que nous n'avons pas dépensé un franc dans ce projet, que l'intervention de P & V couvre la totalité, ou quasiment la totalité de la différence, on nous a demandé si nous pouvions, entre autre, faire une opération qui ait de la "gueule". Par ailleurs, reconnaissons que c'est un événement marquant pour la Ville et la Grand-Place! Nous sommes à une semaine de la Ducasse, le problème est qu'il faut enlever l'échafaudage en dessous de la bâche, et que c'est un travail qui nécessite un étançonnement de sécurité de cette bâche. Bien! De plus, il y aura, sur la Grand-Place durant une heure, une distribution de boissons et une invitation à la population. Je dois vous dire que, moi, à titre personnel, mais on peut en décider autrement, il me semblait que c'était quelque chose que nous pouvions concéder. Et

pour tout vous dire, ... enfin, je vais me taire! Châteaubriant a, un jour, dit qu'il faut être avare avec le mépris tant il y a de nécessiteux! Vous voulez que je mette au vote?

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Abstention ECOLO!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Bien! Le CDH? MR? Merci infiniment!

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

37 OUI: MM. MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, Mlle THYSBAERT, Mme AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO

4 abstentions: M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 25^e annexe

24^e objet: Aliénation d'une parcelle de terrain sise à Mons, au Quartier Rachot rue Rachot, reprise sous le lot n°7 Cel. Foncière MV

ADOPTE à l'unanimité – 26^e annexe

25^e objet: ASBL Office du Tourisme de la Ville de Mons – Ratification d'engagement de deux douzièmes provisoires (mars-avril 2004) Tourisme OT-6A/B-SD

ADOPTE à l'unanimité – 27^e annexe

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Alors, nous avons deux questions. La première est de Monsieur DE PUYT sur la convention de coopération entre la Ville et la SNCB.

Monsieur DE PUYT?

Monsieur DE PUYT, Conseiller: Oui, Monsieur le Bourgmestre! Simplement ceci, voilà, voici un peu plus d'un an et demi, vous avez signé avec l'administrateur délégué de l'époque de la SNCB, Monsieur SCHOUPE, une convention de coopération entre la Ville de Mons et la SNCB concernant les travaux de la construction de la passerelle de logements collectifs et bureaux et d'un parking. J'aimerais poser la question suivante: "Où cela en est-il à l'heure actuelle avec notre nouveau directeur, vu que Monsieur SCHOUPE... Est-ce que la convention est toujours d'actualité?". En plus, dans les grands travaux du rond-point sur le pont de Ghlin... J'ose espérer qu'on n'a pas oublié l'accès entrée et sortie de ce parking venant de Ghlin ou descente de l'autoroute". Juste après le garage Peugeot, il y a une entrée de parking qui était prévue. Après le garage

Peugeot, normalement, il y a le viaduc qui enjambe, et d'abord, le canal, c'est-à-dire c'est la Haine qui a été canalisée, puis il y a l'entrée vers le parking du départ, et ensuite il y a le chemin de fer.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Non, ça on ne touche pas, on ne va pas jusque là!

Monsieur DE PUYT, Conseiller: Merci, Monsieur le Bourgmestre.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je vous en prie. Comme vous l'indiquiez, Monsieur le Conseiller, donc, il y a eu, en effet, signature d'une convention. Nous avons eu un concours international qui s'est soldé par un cuisant échec, ce fut un magnifique concours, nous avons respecté toutes les règles des marchés publics, mais ça n'a abouti à rien, après, de longs mois de travaux! Mais je peux vous dire que c'était un concours magnifique, les règles des marchés publics ont été respectées à la lettre, nous avons tout fait dans les règles de l'art mais nous n'avons rien! Bon! Dès lors, j'ai repris le bâton de pèlerin avec les autorités actuelles de la SNCB. Heureusement, nous bénéficions d'une grande compréhension des responsables de la SNCB. Si bien, que, un, la direction de la SNCB est d'accord de mettre des moyens financiers. Il y a pour le moment une discussion avec le Ministre de Tutelle pour bien vérifier que les montants nécessaires, c'est-à-dire de l'ordre de 900 millions de francs anciens vont être inscrits dans le budget ordinaire ou s'ils doivent être préfinancés. Je vous passe les détails techniques, mais la tendance actuelle après une conversation que j'ai eue avec le Ministre, Monsieur VANDELANOTTE, jeudi passé, il appert que le budget pourrait être inscrit dans les budgets ordinaires de la SNCB, ce qui va accélérer les choses. La SNCB a, par ailleurs, acquis le bâtiment de la Poste. Dans leur esprit, mais il faudra que nous discussions de tout cela, on fera aussi des commissions avec "tutti quanti" il faut un aménagement qui permette l'instauration d'une passerelle de qualité. La difficulté de cette passerelle c'est qu'elle doit être haute et qu'elle va nécessiter pour les moins valides une rampe avec une pente légale, je dirai 3 % mais je peux peut-être me tromper. Ce qui veut dire que l'œuvre va devoir se clôturer en serpentins convenablement. Les responsables de la SNCB ne sont pas pour des ascenseurs estimant que très souvent il y a des problèmes de panne et c'est une cause d'entretien et de coûts supplémentaires et il voudrait faire un investissement, je ne dis pas dont ils seront quittes, mais en tout cas, occasionnant le moins de frais possibles. Donc, on va se poser la question d'un examen de l'aménagement de tout le site, voir ce qu'on fait avec ce bâtiment, de l'autre côté, côté Grands Prés, il y aurait la création d'un parking de 700 places, et donc, les gens iraient se garer de l'autre côté, montent sur la passerelle et descendent directement sur les

quais. Et c'est cette même passerelle qui reviendrait là où se trouve actuellement le bâtiment de la Poste et permettrait ainsi aux personnes valides et moins valides d'aller de l'autre côté d'une manière pédestre. Tout cela avance, donc, je pense que pour la rentrée, à l'automne prochain, nous pourrions signer un certain nombre d'accords et il faut en profiter aussi pour assainir l'ensemble de la bande qui va justement du rond-point concerné jusqu'à la gare, car là, il y a toujours ce bâtiment des douanes que Jacques HAMAIDE connaît bien, il n'y a rien à faire. Je demanderai à nos collègues ECOLO si bien entendu tout cela est très pertinent mais je trouve ça dégueulasse, et moi, plus vite on s'en sépare ou on trouve une affectation, mieux on se porte, parce que je suis soucieux de la propreté, du prestige de la Ville et que, une fois qu'on va faire ce rond-point important, on ne va quand même pas laisser cet endroit dans cet état-là! Donc, il va falloir y mettre un peu de sous, mais ça, comme c'est nous, Jacques, qui sommes responsables de ça, nous serons obligés de faire un projet Ville sur cet endroit-là et jusqu'à présent on a toujours reporté, reporté les investissements parce qu'on a accordé des moyens financiers à d'autres circonstances. Voilà! Et pour votre accès, il n'y a pas de problèmes! Ok? Deuxième question, c'est la question "Agoraspaces" de Madame JUNGST.

Madame JUNGST, Conseillère: Oui, en fait, Monsieur le Bourgmestre, la population montoise manque cruellement d'infrastructures sportives, notre groupe intervient d'ailleurs très régulièrement, notamment par rapport aux piscines et à leur pauvreté, mais ce constat peut hélas être fait pour toute pratique sportive à Mons. Il existe un décret de la Région wallonne qui permet d'installer des agoraspaces, c'est-à-dire des espaces multi-sports dans les quartiers. Selon certaines conditions, la Région wallonne intervient pour la majeure partie des frais d'installation, la part qui revient à la Ville est alors assez minime, je pense de l'ordre de 15 %. Dès lors, nous souhaiterions connaître les projets déposés par le Collège afin de disposer de plus d'installations sportives et sinon les raisons qui le motivent pour ne pas avoir souscrit à cette opportunité. Pouvez-vous nous faire un exposé de la situation et des possibilités qui existent pour plus et mieux de sports de proximité dans nos quartiers. Merci, Monsieur le Bourgmestre.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Monsieur l'Echevin, je pense savoir que vous avez une réponse, non? Ah, c'est moi qui réponds! Eh bien! Si c'est moi qui réponds c'est encore mieux! Il est exact, Madame, que les pouvoirs locaux peuvent obtenir un financement pouvant aller jusqu'à 85 % pour l'installation d'infrastructures sportives de type "agoraspaces". Le coût de cette aire de sports est de l'ordre de 100.000 EUR. Deux

infrastructures existent déjà sur le territoire de Mons: un agoraspace au Domaine d'Épinlieu et un agoraspace au Coq de Jemappes. Par rapport à ces infrastructures, il est toutefois nécessaire de prévoir un encadrement et un entretien régulier. Les agoraspaces existants sont pris en charge par les équipes éducatives des antennes des quartiers dans le cadre du Service de Prévention. Indépendamment de ces infrastructures, d'autres espaces existent : un terrain de mini-foot en béton sur le quartier de Cuesmes, un terrain de basket sur le site du Festinoy, deux terrains de mini-foot à la Cité du Coq à Jemappes, un terrain de basket à Cuesmes, 13 terrains de pétanque à la Cité du Coq, un terrain de basket à la Résidence des Tours à Ghlin, un terrain de mini-foot sur herbe au Domaine d'Épinlieu, 3 terrains de pétanque au Festinoy, un terrain de pétanque au Domaine d'Épinlieu, 3 terrains de pétanque au Parc du Bois de Mons, un terrain de mini-foot sur le site du Festinoy, un vestiaire-douche dans le cadre FIPI au Domaine d'Épinlieu. Par ailleurs, dans le cadre du budget participatif, des discussions sont actuellement en cours avec des représentants du quartier de la rue Guillochain à Jemappes afin d'envisager l'installation d'un nouvel agoraspace. A Hyon, d'ailleurs, un skate-park devrait être installé sur le terrain de l'A.D.E.C.; le projet a été soumis au Conseil communal. Nous discutons avec les autorités régionales et ce sera fait incessamment. Alors, l'interpellation: ma commune est au bout du monde. Interpellation de Monsieur VISEUR. Je vous en prie.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Monsieur le Bourgmestre, merci, puisque ma collègue vient de poser une question, elle ne pouvait pas répliquer donc, je profite, moi, d'avoir la parole pour demander à sa place d'avoir une copie de votre réponse parce que sinon, c'est un peu comme si vous n'aviez pas répondu, on n'a pas pu suivre une réponse aussi rapide. J'en viens à mon interpellation. Donc, en novembre 2001, nous avons déposé une motion demandant à la Commune, à la Ville de Mons, de signer la Charte "Ma commune n'est pas le bout du monde" et le Conseil communal avait d'ailleurs voté cette motion à l'unanimité. En application de cette charte alors "Ma commune n'est pas le bout du monde", le Collège a décidé trois mesures et je voudrais demander au Collège, mesure par mesure, ce qu'il est advenu de ces décisions de novembre 2001. Alors, première mesure proposée par le Collège en application de la Charte, déposer un projet avec la Côte d'Ivoire (Daoukro) ou le Burkina Faso concernant l'appel à projets 2002 qui s'intitulait "Programme de coopération internationale communale" qui avait été lancé par le Secrétaire d'État à la coopération, Eddy BOTMANS à l'époque, via l'Union des Villes et des Communes de Wallonie. Personnellement, je n'ai pas entendu parler de

la réalisation d'un projet avec la Côte d'Ivoire ou le Burkina Faso mais je peux très bien ne pas en avoir entendu parler alors que ça existait. C'est l'objet de ce premier morceau de question. La deuxième mesure que le Collège avait décidé, c'est la création d'une Commission consultative de Solidarité Nord-Sud pour stimuler avec la participation d'associations et de citoyens de la commune, une politique communale de coopération Nord-Sud. Les objectifs et les actions à envisager de ladite commission seront déterminés par les acteurs constituant celle-ci. Donc, il était décidé de faire une commission consultative et pour ce faire un budget spécifique de fonctionnement a été inscrit au budget communal, comme nous étions fin 2001, je suppose que c'était au budget 2002. Et troisième aspect. De plus, le Collège des Bourgmestre et Échevins a décidé de désigner les magasins du monde Oxfam pour les achats futurs de café et de jus d'orange. Ça, je sais que ça a été fait, tout au moins partiellement, mais j'ai l'impression qu'on ne l'a pas fait systématiquement justement, qu'il fallait relancer une fois ou deux les magasins du monde. Moi-même, je l'ai fait dans ce Conseil pour relancer les achats de produits du commerce équitable et donc, dans la demande d'interpellation, je demandais si on pouvait me renseigner les quantités qui avaient réellement été achetées en application de cette troisième décision du Collège. Merci.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: C'est terminé? Je vous remercie, Monsieur le Conseiller. Madame l'Echevine.

Madame CRUVEILLER, Echevine: Oui, merci, Monsieur le Bourgmestre. Dans le cadre de l'action de l'Echevinat de la Solidarité, l'un des objectifs poursuivis est la mise en place de structure souples et appropriées qui, de façon durable, permettront d'associer, voire d'impliquer d'une manière active et responsable. Sur le plan communal, les personnes et les associations publiques et privées concernées dans la gestion des problèmes sociaux ou de société qui les préoccupent. Cette manière de procéder s'inscrit depuis peu dans la dynamique du projet de Ville et de ses trois idées qui l'animent: durabilité, cohérence et participation. Pour être fiables, efficaces et crédibles aux yeux de nos citoyens, de telles réalisations ne peuvent être élaborées que dans le cadre d'un construit des acteurs, dont l'avis de toutes celles et tous ceux qui, à titre divers, sont concernés par les actions où les activités de ces structures soient pris en compte. D'autre part, les moyens en personnel dont dispose l'Échevinat de la Solidarité contraignent à effectuer des choix et, de ce fait, à établir des priorités dans la mise en œuvre des projets. C'est dans ce contexte et avec les exigences citoyennes imposées par la population que fut concrétisée prioritairement la mise sur pied des plate-formes

d'observation et d'action des moins valides du troisième âge, le Centre d'Information et de Coordination de l'Accueil extra-scolaire et que, plus récemment, la création d'une Commission d'Accueil de l'Enfance ainsi que d'une plate-forme d'observation et d'action en matière de santé. C'est au terme de cette réflexion constructive et citoyenne qu'il sera proposé au Collège des Bourgmestre et Échevins et ensuite au Conseil communal pour approbation, un projet de mise en place de la Commission ou de la plate-forme de coopération Nord-Sud. Ce travail de consultation et d'implication des acteurs concernés par la coopération Nord-Sud est d'ailleurs en cours. Une première réunion de travail relative à sa création a eu lieu le 14 janvier. En résumé, cette structure de coopération Nord-Sud, outil de mobilisation du tissu associatif, voire de la population locale, qui permettra de définir et de concrétiser les objectifs à atteindre est en voie d'élaboration. Tout comme vous, j'espère, en vue de répondre au mieux aux besoins d'intérêts généraux formulés en la matière, que cette structure sera mise en place et fonctionnera dans les plus brefs délais possibles. Je vous remercie.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Voilà! Oui, je vous en prie.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Bien, je n'interpelle pas pour dire que le Collège ne faisait rien, évidemment! Donc, Madame, vous me répondez ce que le Collège a fait en matière de personnes à mobilité réduite, de troisième âge, etc.. Je n'ai pas mis ça en cause, mais soyons clairs...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: C'est important!

Monsieur VISEUR, Conseiller: Je n'ai pas dit le contraire, mais quand même, on n'interpelle pas le Collège sur l'ensemble de sa politique dans ce cas-ci, donc, je dois tirer comme conclusion qu'il n'y a pas eu de mise en application des décisions qui ont été prises en novembre 2001 puisque vous me répondez par autre chose. En tout cas, vous ne me répondez pas qu'il y a eu un projet effectif avec la Côte d'Ivoire ou le Burkina Faso, donc, je conclus qu'il n'a pas eu lieu, sinon certainement que vous m'auriez décrit ce projet. La Commission consultative n'est pas en place, elle va seulement venir, et à la question plus précise des achats en commerce équitable, je n'ai pas de réponse non plus, donc, je conclus de votre réponse que la mise en application de la motion qui a été votée au Conseil communal n'a pas été faite. Je regrette, même si ce n'est pas nécessairement alors de votre responsabilité, mais ce n'est pas le seul exemple où l'exécutif n'exécute pas les décisions du Conseil. Je l'ai déjà rappelé dans d'autres circonstances, en citant notamment la Conférence sur les OGM, la Conférence sur les AGS, on a d'ailleurs un courrier de citoyen qui proteste que c'est remis à un an, il aura

fallu un an pour décider de cette conférence. Ce n'est pas votre compétence mais celle du Collège en général. Bref, quand on vote quelque chose ici, on n'a pas l'assurance que l'exécutif va exécuter la décision du Collège. Mais je dis bien, ce n'est pas pour ça que je dis que le Collège ne fait rien, soyons justes et équilibrés, le Collège travaille mais n'applique pas vraiment les décisions prises ici et je le regrette.

Madame CRUVEILLER, Echevine: Je peux peut-être rajouter que nous n'avons pas élaboré de projets spécifiques mais nous avons travaillé avec "Entre deux continents" à leur projet, au Burkina Faso dans la petite ville de Goubray, qui a deux mille habitants et où la haute école Roi Baudouin a envoyé douze élèves assistants sociaux pour justement permettre à ce projet d'être mis en place là-bas.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Et la Ville a fait quoi là-dedans? Je connais ce projet avec l'école d'assistants sociaux...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Mes chers collègues, c'est encore moi qui préside et ce n'est pas un colloque singulier, vous avez le dernier mot, Monsieur le Conseiller, le dernier mot est toujours à l'assemblée, je vous en prie et puis nous terminons.

Monsieur VISEUR, Conseiller: D'accord, donc, sur ce complément de réponse que Madame l'Echevine vient de me donner, je demande avec plus de précisions ce que la Ville a fait dans le cadre de cette action avec le Burkina Faso "Entre deux continents" parce que je la connais un peu et notamment le projet avec l'école d'assistants sociaux, quelle fut la participation de la Ville, précise?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Voilà! Eh bien nous vous répondrons au prochain Conseil communal, j'ai ici d'ailleurs plein de chiffres avec les litres de café...

Monsieur VISEUR, Conseiller: Il y a un problème d'acouphène aujourd'hui aussi je crois, comme la fois passée...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: vous avez le dernier mot et pour le reste, ce sera donc au prochain Conseil communal. Maintenant, l'interpellation de Monsieur MERCIER.

Monsieur MERCIER, Conseiller: Voilà, c'est une interpellation consécutivement à l'installation de la plate-forme pour les personnes handicapées. Tout d'abord, je me félicite de participer à une telle plate-forme parce que du bon boulot a déjà été fait. Ici, dernièrement, à propos des élections et de l'installation de bureaux de vote rendu accessibles pour les personnes handicapées, il y a un très bon travail qui a été fait; nous avons émis un certain nombre d'idées et ces idées ont un peu circulé vers d'autres services et le Doudou en fête est quelque part aussi une réussite, ce que nous avons

essaimé aussi au niveau des parkings, mon épouse me fait remarquer que chaque fois que nous nous rendons, nous voulons accéder à un parking pour personnes handicapées, ils sont de plus en plus libres. Des actions ont été menées aussi sur les trottoirs pour empêcher que des voitures stationnent, cela marche aussi très bien. Et, alors, c'est un autre point de vue qu'au niveau de la plate-forme, c'est une idée qui a été émise au niveau de la plate-forme, au niveau d'un groupe de travail de la plate-forme dernièrement, c'est le groupe de travail qui s'occupe de l'accessibilité et disons que la puce nous a été un peu mise à l'oreille en fonction d'une interpellation ou d'une question qui était apparue à l'occasion d'un Conseil communal précédent. A propos de l'accessibilité du Théâtre, des personnes sont venues assister à notre groupe de travail, des personnes compétentes, des personnes qui connaissaient bien le problème, des techniciens sont venus assister à ce groupe de travail et Monsieur DEPLUS était là également et on est arrivé à trouver une solution qui était à la fois très bonne pour les personnes handicapées, un moyen disons intéressant pour cet accès. Alors, nous nous sommes dit, au niveau de la plate-forme, nous, nous discutons de beaucoup de choses mais si nous n'avons pas, à l'occasion de ces problèmes d'accessibilité une personne compétente, une personne qui peut nous expliquer un certain nombre de choses, qui peut peut-être nous dire que nos idées ne sont pas tout à fait réalistes et qu'il faudrait peut-être les peaufiner, donc si nous avons l'occasion, à l'occasion de ces discussions à propos de l'accessibilité, d'avoir au niveau de la personne, une personne compétente en architecture, soit l'auteur de projet au niveau de la Ville, soit quelqu'un qui servirait de relais entre cet auteur de projet et notre plate-forme pour venir nous expliquer, si c'est possible, que cette personne une fois qu'on a vu si c'était possible ou pas possible elle intervient auprès des pouvoirs compétents pour effectuer ces travaux et puis, on aurait peut-être aussi besoin non pas au moment où on conçoit ces travaux mais pendant la durée de ces travaux que cette personne puisse assurer le suivi mais puisse assurer le suivi également accompagnée de personnes handicapées compétentes, de personnes handicapées qui vont être susceptibles d'évoluer dans ces travaux, donc, la plate-forme des personnes handicapées va donc envoyer, incessamment sous peu, dans un avenir assez proche, au Collège des Bourgmestre et Echevins une demande demandant effectivement que chaque fois qu'il y a l'un ou l'autre de ces problèmes d'accessibilité qui est évoqué au niveau de la plate-forme que nous ayons à ce moment là, au niveau de notre plate-forme, un architecte compétent ou l'auteur de projet qui viendrait et avec lequel nous pourrions discuter de cet aménagement et que cette personne pourrait, par la

suite, veiller à ce que cet aménagement se fasse dans les meilleures conditions. Alors, avant de terminer mon interpellation, je vous parlais la fois passée de folders qui émanent de l'AWIP et où il y avait un libellé « Si tu prends ma place, prends aussi mon handicap », je n'ai plus ce libellé dans les folders, mais l'AWIP m'a envoyé un certain nombre de ces folders, ils sont ici devant moi, sur ma table, si certains Conseillers communaux veulent les prendre, peut-être à titre indicatif, peut-être passer l'information au niveau de l'usager qui utiliserait encore nos parkings pour personnes handicapées, on peut les prendre devant moi ici. Merci.

Madame CRUVEILLER, Echevine: Bien, comme vous le savez Monsieur le Conseiller, la plate-forme des moins valides se réunit régulièrement et la participation d'un architecte ou d'un ingénieur à ce groupe de travail susceptible d'être associé aux travaux, ne pose aucune difficulté. En fonction des points à l'ordre du jour de cette plate-forme, la présidente pourra inviter un ingénieur chargé des problèmes de voirie ou un architecte lorsqu'il s'agit de l'accessibilité aux bâtiments.

Monsieur MERCIER, Conseiller: Je vous remercie, c'est un petit peu le bien fondé de cette histoire-là, en fait, nous proposons un certain nombre de choses parfois nos histoires ne sont pas fantaisistes mais ne sont pas toujours tout à fait réalistes alors cet échange ne peut être que constructif et je vous remercie.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Voilà, merci beaucoup.

Madame BROHEE, Conseillère: Monsieur le Bourgmestre, je voudrais intervenir en complément de l'interpellation de Monsieur MERCIER puisque je fais partie moi aussi de cette plate-forme et voudrais insister pour qu'effectivement non seulement un architecte ou autre personne du service des travaux soit présente mais également les représentants du pouvoir décisionnel de l'Echevinat qui a en charge le dossier puisque nous l'avons vu pratiquement par rapport aux aménagements au Théâtre, là, le dossier passe d'un Echevinat à l'autre, d'un service à l'autre et donc qu'il y ait aussi l'Echevin qui a la compétence première, qu'il y ait un représentant pour que l'information circule bien de façon transversale entre les différents Echevinats.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Ce que je propose, Madame, à l'instar d'ailleurs de votre collègue Monsieur VISEUR, c'est que la fois prochaine, à titre d'information, si vous voulez interpellier à nouveau, bien sûr, vous le faites, on vous fournisse un certain nombre de précisions concrètes pour voir exactement, concrètement comment on fait et donc, on verra au Collège et on apportera une réponse pour que vous puissiez savoir qui sera responsable de quoi et comment, et là nous pouvons être un peu plus concrets, et je

fournirai alors aussi à l'Assemblée les informations partielles que j'ai, que je vais demander de compléter parce que je voudrais savoir aussi où on achète et on n'achète pas du café, etc., etc., quand nous aurons l'ensemble des informations complètes plus quelques éléments que je dois encore vérifier sur l'une ou l'autre question, la fois prochaine j'essayerai de vous apporter des réponses complètes. Mais si vous voulez bien sûr interpellier, c'est votre droit le plus strict mais comme cela nous pourrions avoir des informations qui seront les plus précises possible.

Chers Collègues, je pense que nous sommes au terme de notre séance publique. Je vous remercie et remercie les membres du public, souhaiter bonne Ducasse déjà, puisque sauf accident on ne se verra pas d'ici la Ducasse en Conseil communal, mais nous nous verrons dans les rues pour faire la fête.

La séance s'ouvre à huis clos avec 41 présents

Sont absents : MM. R. BIEFNOT, SPEER, DEL BORRELLO, Mme JOARLETTE

26e objet : ADMINISTRATION CENTRALE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

a) Démission honorable d'un chef de bureau administratif. 1^e 10703

ADOPTE – 28^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

b) Démission honorable d'un employé d'administration. 1^e 3422

ADOPTE – 29^e annexe

27^e objet : SERVICE INCENDIE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

a) Désignation à titre stagiaire d'un sous-lieutenant pompier professionnel. 1^e N/5022

ADOPTE – 30^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

b) Promotion de 3 agents au grade de caporal dans le Département Incendie et d'un agent dans le Département Ambulance. 1^e 28GEN/2004

ADOPTE – 31^e et 32^e annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

c) Démission honorable d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. 1^e 10186

ADOPTE – 33^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

d) Démission honorable d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. 1^e 3122

ADOPTE – 34^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
28^e objet : PERSONNEL OUVRIER. Démission honorable d'un ouvrier qualifié définitif. 1^e 4245

ADOPTE – 35^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
29^e objet : CAISSE DES PENSIONS. Modification du montant de la pension de survie à allouer à la veuve d'un ancien inspecteur de police. 1^e 1996.01

ADOPTE – 36^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
40^e objet : PERSONNEL CONTRACTUEL. Convention de mise à disposition auprès du CPAS de Mons d'un agent de niveau 1^e 2/11246.1

ADOPTE – 37^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
30^e objet : AIDE A LA PROMOTION DE L'EMPLOI. Octroi d'une interruption complète de carrière à une puéricultrice. 1^e 10.988.5

ADOPTE – 38^e annexe

31^e objet : Comité de Concertation de base pour la Prévention et la Protection au travail. Désignation des membres. 8^e 2^e 1628a

REMIS

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
32^e objet : Commission Paritaire Locale. Modification de la délégation du Pouvoir Organisateur. 8^e 2^e 1627

ADOPTE – 39^e annexe

32^e objet : ACADÉMIE DES MÉTIERS, DES ARTS ET DES SPORTS

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
a) Désignation d'un chargé de cours de religion catholique à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 8491

ADOPTE – 40^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
b) Désignation d'une chargée de cours généraux et de morale à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 8489

ADOPTE – 41^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
c) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 8490

ADOPTE – 42^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
d) Nomination d'une secrétaire de direction à titre définitif. 8^e 2^e 7825

ADOPTE – 43^e annexe

34^e objet : MONSFORMATIONS.BE – INSTITUT DE PROMOTION SOCIALE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
a) Mise en disponibilité pour maladie d'une sous-directrice à mi-temps. 8^e 2^e 5869

ADOPTE – 44^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
b) Récapitulatif de prestations à titre temporaire d'une chargée de cours techniques.
8^e 2^e 8433

ADOPTE – 45^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
c) Récapitulatif de prestations à titre temporaire d'un chargé de cours techniques.
8^e 2^e 8448

ADOPTE – 46^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
d) Récapitulatif de prestations à titre temporaire d'un chargé de cours techniques.
8^e 2^e 8447

ADOPTE – 47^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
e) Récapitulatif de prestations à titre temporaire d'une chargée de cours généraux.
8^e 2^e 8240

ADOPTE – 48^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
f) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8^e 2^e 7055

ADOPTE – 49^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
g) Récapitulatif de prestations d'une chargée de cours techniques. 8^e 2^e 8454

ADOPTE – 50^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

35^e objet : ÉCOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE. Octroi d'un détachement partiel à un professeur de cours techniques. 8^e 2^e 8067

ADOPTE – 51^e annexe

36^e objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

a) Détachement pédagogique d'un professeur de formation musicale, en vue d'exercer provisoirement une fonction dans l'enseignement supérieur (CRM). 8^e 3^e 8128

ADOPTE – 52^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

b) Désignation d'un professeur de formation musicale à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 3^e 3324

ADOPTE – 53^e annexe

37^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

a) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un maître spécial de morale laïque. 8^e 1^e 3159

ADOPTE – 54^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

b) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles.
8^e 1^e 3191/8103/3325/3314/8174/8161

ADOPTE – 55^e à 60^e annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

c) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une institutrice maternelle.
8^e 1^e 8161

ADOPTE – 61^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

d) Désignations à titre intérimaire de directrices d'écoles sans classes.
8^e 1^e 6431/8047

ADOPTE – 62^e et 63^e annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

e) Désignations à titre intérimaire d'institutrices primaires. 8^e 1^e 3306/3381

ADOPTE – 64^e à 66^e annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

f) Ratification des services prestés par une institutrice primaire. 8e/1e 5644

ADOPTE – 67^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au vœu de l'article 12 § 5 de la loi du 30 novembre 1887, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 19 avril mars 2004.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Elio DI RUPO.

=====